

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

**Mode de passation : Appel d'offre ouvert sur offre de prix N°
01/NHN/BH/2023**

Objet du marché : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES DESORDRES DE TOMBEAU ET DE MAUSOLEE CHERIF
MOHAMED AMEZIANE A ZEGHANGHAN PROVINCE DE NADOR - LOT UNIQUE

A. Pour les personnes physiques

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité)
Numéro de tél : numéro du fax :
Adresse électronique : agissant en mon nom
personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
.....
Affilié à la CNSS sous le n° :
Inscrit au registre de commerce de (Localité) sous le n°
(1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB)

B. Pour les personnes morales

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité au sein de
l'entreprise)
Numéro de tél : numéro du fax :
Adresse électronique :
Agissant au nom pour le compte de (Raison sociale et
forme juridique de la société), au capital de
Adresse du siège social de la société
.....
Adresse du domicile élu
.....
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrire au registre sur commerce (Localité) sous le
n° (1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (2)
(RIB),
en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

– Déclare sur l'honneur

1. je m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à paragraphe 1 l'alinéa 1 de l'article 39 de l'arrête du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics; Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

3. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévus par l'article 39 de l'arrête du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics;
- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni pour porter sur prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celle que le maitres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ;

4. m'engager à ne pas recourir sans par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

5. m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.

6. atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n°1-02-188 du 12 jourmada I 1432 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et la moyenne entreprise

7. atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n°2-12-349 précité

8. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;

9. je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 40 de l'arrête du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 précité.

Fait à

....., le

Signature et cachet du

concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur